

[ **a** ] **ARTICLES**

---

161 **Le fondement solidariste du concept  
« environnement - patrimoine commun »,**  
par Jérôme ATTARD

177 **La proposition de directive du Parlement européen  
et du Conseil sur la responsabilité environnementale  
en vue de la prévention et de la réparation  
des dommages environnementaux,**  
par Pascale STEICHEN

193 **Les impacts négatifs du référé-suspension  
sur la protection de l'environnement,**  
par Xavier BRAUD

213 **La jurisprudence de la Cour européenne  
des droits de l'homme et l'environnement,**  
par Yves WINISDOERFFER

[ **j** ] **JURISPRUDENCE**

---

229 **Droit pénal – Eau**  
*Pollution causée par la vidange d'un plan d'eau,*  
Cass. crim., 26 février 2002, Fédération de Haute-Saône  
pour la pêche et la protection du milieu aquatique c/ M. Fischer

230 **NOTE**  
Dominique GUIHAL

## SOMMAIRE 2/03



### PANORAMAS



<b>Installations classées,</b> par Raphaël SCHNEIDER	233
<b>Urbanisme : schémas et plans,</b> par Gérard MONÉDIAIRE	258

### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES



J. BOURRINET et S. MALJEAN-DUBOIS (sous la direction de), « Le commerce international des organismes génétiquement modifiés »	261
Philippe BILLET, « La protection du patrimoine géologique. Guide juridique »	262
Daniel C. ESTY et Maria H. IVANOVA (directeurs), « Global Environmental Governance. Options and Opportunities »	263

### REVUE DES REVUES



Premier semestre 2002 \*

### INFORMATIONS



Les principes de Johannesburg relatifs au rôle du droit et au développement durable adoptés par le Colloque mondial des juges tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 18 au 20 août 2002	267
Les Monuments historiques, 90 ans après le 90 <sup>e</sup> anniversaire de la loi du 31 décembre 1913	271
Environnement et santé, colloque SFDE	274
Au sommaire de la Revue européenne de droit de l'environnement n° 2/2003	275

\* ATTENTION : à compter du n° 2/2003, la Revue des Revues ne sera accessible que sur le site web de la SFDE à l'adresse suivante : <http://www-sfde.u-strasbg.fr>  
Chaque abonné à la revue va recevoir un courrier lui communiquant le code d'accès.